

Strasbourg, le 2 November 2018

AP/CAT(2018)05

Or. anglais

**ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

PROJET

**RESTRUCTURATION D'EUR-OPA :
ACTIVITÉS PRIORITAIRES EN 2019**

INTRODUCTION

Les événements récemment survenus au Conseil de l'Europe ont eu d'importantes répercussions sur le budget de l'Organisation. En particulier, la Turquie a informé le Secrétaire Général, le 12 décembre 2017, que sa décision de se retirer du statut de grand contributeur prendrait effet à compter de janvier 2018. La Turquie figurait au nombre des grands contributeurs d'EUR-OPA. Cette décision a entraîné une baisse du budget global de l'Accord partiel de 147 000 euros.

De surcroît, en avril 2018, la Turquie a décidé de se retirer complètement de l'accord EUR-OPA à compter de la fin 2018. La contribution financière turque aura été réduite en tout de 324 780 euros en 2018. Afin de conserver un équilibre entre les activités et les ressources humaines, en évitant des coupes franches dans les activités uniquement, le poste de Secrétaire exécutif adjoint a été supprimé.

En raison de divergences au sein de l'Assemblée parlementaire, la Fédération de Russie a suspendu le paiement de deux tiers de sa contribution financière au Conseil de l'Europe au titre de 2017, et la totalité de sa contribution au titre de 2018. Cette situation précaire a également eu des effets négatifs sur le Programme de travail d'EUR-OPA, du fait du statut de grand contributeur de la Fédération de Russie. Le Secrétariat ignore pour l'heure si la Russie versera ou non sa contribution annuelle à EUR-OPA.

Compte tenu de la complexité de la situation et des incertitudes qui l'entourent, le Secrétariat souhaiterait proposer des mesures d'urgence capables de garantir le bon fonctionnement d'EUR-OPA en dépit d'effectifs et d'un budget réduits. Proposition est ainsi faite de simplifier le programme d'activités et de définir des actions prioritaires. Par exemple, EUR-OPA pourrait financer pendant une durée maximale de quatre ans quelques projets consacrés à des sujets prioritaires choisis, puis informer les instances décisionnelles des résultats – ceci afin de contribuer aux pratiques de bonne gouvernance en matière de préparation aux catastrophes et de prévention et de gestion des risques.

Le Secrétariat invite les Correspondants permanents à identifier des activités ciblées spécifiques à faire financer au titre d'EUR-OPA, en complément des initiatives entreprises par les autres organisations internationales dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

PROPOSITIONS D' ACTIONS PRIORITAIRES

1. Renforcement de l'interface entre science, technologie et action publique

Au cours des trente dernières années, le réseau des Centres spécialisés a développé tout un ensemble d'instruments scientifiques, d'outils technologiques et de lignes directrices dans le but de mieux évaluer les risques en évolution et d'adapter en conséquence les stratégies de résilience.

Le travail effectué par les centres EUR-OPA manquant parfois de visibilité aux échelles nationale et internationale, les Correspondants permanents et les décideurs nationaux n'exploitent pas à leur plein potentiel les connaissances scientifiques et technologiques existantes destinées à améliorer les pratiques de gouvernance. Afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité du travail des centres, le Secrétariat élabore actuellement une page web dédiée à ces centres et une plateforme collaborative sur le [site internet](#) EUR-OPA.

Les Correspondants permanents sont invités à utiliser et à faire connaître les instruments scientifiques et les lignes directrices élaborés par les centres et à recenser des politiques, des stratégies et des pratiques relatives à la gestion des catastrophes naturelles et technologiques. Le Secrétariat propose de rassembler ces pratiques gouvernementales et de les rendre visibles et

disponibles à tous les États membres et organisations partenaires au moyen de publications, de brochures, d'internet, des réseaux sociaux, etc.

Il est désormais primordial de mettre à profit le travail effectué jusqu'ici par EUR-OPA et d'utiliser les outils existants pour parvenir à une meilleure gouvernance et coopération dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

Qui fait quoi ?

Directeurs des Centres spécialisés : transmettent par courrier électronique au Secrétariat les résultats de leurs recherches ainsi que leurs instruments scientifiques, outils technologiques, lignes directrices et recommandations, en commençant par les plus récents.

Correspondants permanents : utilisent et font connaître les outils des centres, transmettent par courrier électronique au Secrétariat leurs politiques, stratégies et bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe (RRC) sur des sujets choisis.

Secrétariat : rassemble et publie les résultats scientifiques, les politiques nationales et les pratiques de gouvernance sur le site internet EUR-OPA.

2. Projets prioritaires

Il pourrait s'avérer bénéfique d'attribuer les fonds à un nombre limité de projets prioritaires d'une durée de quatre ans et sur lesquels divers centres peuvent coopérer en même temps sur un même sujet. Les Correspondants permanents devraient définir des sujets prioritaires tous les quatre ans afin que des thèmes différents/émergents soient abordés tour à tour.

Il est recommandé qu'un ou plusieurs Correspondants permanents endossent un rôle de premier plan et deviennent les « ambassadeurs » de tels projets. Le soutien et la visibilité qu'ils apporteront à ces projets, en collaboration avec le Secrétariat, renforceront leur pertinence politique tout en garantissant leurs retombées.

Qui fait quoi ?

Correspondants permanents : choisissent des sujets prioritaires pour un nombre limité de projets ciblés en 2019 pour 2020, au démarrage du nouveau cycle programmatique bisannuel, apportent leur soutien et donnent de la visibilité aux projets, invitent les instances décisionnelles à se servir des résultats des projets pour identifier des politiques et pratiques gouvernementales en matière de RRC.

Directeurs des Centres spécialisés : soumettent au Secrétariat une sélection de propositions de projets en lien avec les sujets prioritaires convenus et veillent à la bonne coopération des différents partenaires.

Secrétariat : fournit une assistance et des moyens dans le cadre des projets sélectionnés, garantit la visibilité et la diffusion des résultats des projets sur le site internet EUR-OPA ainsi que des politiques nationales et des pratiques de gestion des risques majeurs.

UTILISER LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES POUR MIEUX ÉVALUER DES RISQUES EN ÉVOLUTION ET ADAPTER EN CONSÉQUENCE LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE

Première priorité d'action du cadre de Sendai :
« Comprendre les risques de catastrophe »

ET

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE L'ENSEMBLE DES DÉCIDEURS POUR PARVENIR À UNE MEILLEURE DÉFINITION DU RÔLE APPROPRIÉ DES AUTORITÉS DANS LA RRC

Deuxième priorité d'action du cadre de Sendai :
« Renforcer la gouvernance des risques »

A) Renforcement de l'interface entre science, technologie et action publique

- Incendies
- Inondations
- Glissements de terrain
- Canicules
- Séismes
- Catastrophes nucléaires

La liste des outils disponibles figure en Annexe I

Rôle des Correspondants permanents et des directeurs des Centres spécialisés

- Mettre en œuvre/promouvoir l'adoption de bonnes pratiques afin d'améliorer la gouvernance et la coopération transfrontalière sur la prévention des risques d'incendie de forêt.
- Mettre en œuvre/promouvoir l'adoption de recommandations pour protéger la population, notamment les groupes vulnérables, contre l'exposition aux particules ultrafines/à la fumée.
- Diffuser des supports pédagogiques et documents d'information auprès de la population sur les causes d'inondation et les mesures de prévention dans les zones à risque.
- Appliquer et tester le système d'alerte précoce aux inondations par télémessure, autonome et d'un bon rapport coût/efficacité, notamment dans les régions transfrontalières, et participer à des échanges d'expériences avec les pays voisins (inondations déclenchées en France mais qui s'étendent à Monaco, par exemple).
- Mettre en œuvre/diffuser le Guide des savoir-faire locaux de l'adaptation au risque Canicule.
- Mettre en œuvre/défendre devant les institutions nationales appropriées les recommandations relatives à la protection des populations contre le risque nucléaire.
- Mettre en œuvre/promouvoir les Lignes directrices pour un renforcement du rôle des autorités locales dans l'établissement de collectivités résilientes face aux catastrophes.
- Collaborer avec les autorités locales et les médias nationaux et locaux pour sensibiliser à la question de la RRC.

B) Projets prioritaires

- Risques naturels : mise en œuvre de lignes directrices et de recommandations existantes afin d'identifier des législations, politiques et pratiques de gouvernance appropriées en matière de gestion des risques.
- Catastrophes nucléaires : mise en œuvre de recommandations préconisant la protection effective des populations et une coopération transfrontalière et transnationale efficace afin d'identifier des législations, politiques et pratiques.

Les Correspondants permanents sont invités à définir les sujets à traiter et à classer les projets par ordre de priorité.

**PROMOUVOIR LA CULTURE DU RISQUE AU SEIN DE LA POPULATION
(ENFANTS ET GROUPES À VULNÉRABILITÉ SPÉCIALE)**

Quatrième priorité d'action du cadre de Sendai :

« Améliorer la préparation »

ET

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA POPULATION

Troisième priorité d'action du cadre de Sendai :

« Investir dans la réduction des risques de catastrophe »

A) Renforcement de l'interface entre science, technologie et action publique

1. Enfants

- Promouvoir l'éducation aux risques de catastrophe dans les écoles, en insistant sur les risques locaux et sur la conduite à observer dans les situations d'urgence.
- Promouvoir la formation sur la préparation aux catastrophes des enseignants dans les écoles situées dans des zones à risque. Organiser des campagnes de sensibilisation avec la participation du public.
- Élaborer un programme pédagogique pour former le personnel enseignant sur la protection des enfants contre les risques.

La liste des outils disponibles figure en Annexe I

Rôle des Correspondants permanents et des directeurs des Centres spécialisés

- Sensibiliser les ministères de l'Éducation aux outils pédagogiques (conviviaux et pertinents) existants d'EUR-OPA.
- Prendre contact avec les ministères de l'Éducation pour encourager les établissements d'enseignement secondaire à participer à l'olympiade en ligne BeSafeNet.
- Encourager la tenue d'exercices d'évacuation dans les écoles situées dans des zones à risque.
- Organiser des campagnes de sensibilisation et élaborer des supports de formation sur la préparation aux catastrophes.
- Diffuser des supports de formation et pédagogiques sur la préparation à un séisme auprès du grand public.

2. Migrants, demandeurs d'asile et réfugiés

La liste des outils disponibles figure en Annexe I

Rôle des Correspondants permanents et des directeurs des Centres spécialisés

- Mettre en œuvre/promouvoir des lignes directrices et pratiques pour les migrants, demandeurs d'asiles et réfugiés dans le contexte de la préparation et de la réponse aux catastrophes.

3. Personnes handicapées

La liste des outils disponibles figure en Annexe I

Rôle des Correspondants permanents et des directeurs des Centres spécialisés

- Mettre en œuvre/promouvoir des bonnes pratiques sur la préparation et la réponse aux catastrophes pour les personnes en situation de handicap

B) Projets prioritaires

- 1 projet éducatif destiné à la fois aux écoles et à sensibiliser le grand public

- 1 projet consacré aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés
- 1 projet consacré aux personnes handicapées

Les Correspondants permanents sont invités à définir les sujets à traiter et à classer les projets par ordre de priorité.

Annexe I

Recommandations et lignes directrices du Conseil de l'Europe

A) Changement climatique

- a. **Recommandation CM/Rec(2018)03** du Comité des Ministres aux États membres sur le patrimoine culturel face au changement climatique : renforcer la résilience et promouvoir l'adaptation [EN](#) | [FR](#)
- b. **Recommandation 2011 – 2** du Comité des Correspondants permanents sur les feux de végétation : lutte et prévention dans le contexte du changement climatique, adoptée lors de la 61^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Erevan, Arménie, 29-30 septembre 2011 [EN](#) | [FR](#)
- c. **Recommandation 2010 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique, adoptée lors de la 12^e conférence ministérielle de l'Accord EUR-OPA, Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, 28 septembre 2010 [EN](#) | [FR](#) | [RU](#)
- d. **Recommandation 2009 – 1** sur la vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique, adoptée lors de la 57^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Dubrovnik, Croatie, 15-16 octobre 2009 [EN](#) | [FR](#)

B) Environnement

- a. **Recommandation 2012 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur le rôle des écosystèmes dans la réduction des risques de catastrophes, adoptée lors de la 62^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Strasbourg, France, 26-27 avril 2012 [EN](#) | [FR](#)
- b. **Recommandation** sur les risques dans les zones côtières, adoptée lors de la 53^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Bucarest, Roumanie, 27-28 septembre 2007 [EN](#) | [FR](#)

C) Gouvernance

- a. **Recommandation** sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la prévention des catastrophes et la gestion des situations d'urgence, adoptée lors de la 11^e Conférence ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Marrakech, Maroc, 31 octobre 2006 [EN](#) | [FR](#)

- b. **Recommandation 2009 – 2** sur la promotion et le développement des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes, adoptée lors de la 57^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Dubrovnik, Croatie, 15-16 octobre 2009 [EN](#) | [FR](#)

Risques de radiation

- a. **Recommandation 2011 – 1** du Comité des Correspondants permanents relative aux informations à donner au public sur les risques de radiation, adoptée lors de la 61^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Erevan, Arménie, 29-30 septembre 2011 [EN](#) | [FR](#)
- b. **Recommandation 2008 – 1** sur la protection radiologique des populations locales : améliorer la préparation et la réponse, adoptée lors de la 55^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Istanbul, Turquie, 30-31 octobre 2008 [EN](#) | [FR](#)

D) Groupes vulnérables

- a. **Recommandation 2016 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la prévention et de la gestion des risques majeurs, adoptée lors de la 13^e Conférence ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Lisbonne, Portugal, 26 octobre 2016 [EN](#) | [FR](#)
- b. **Lignes directrices** concernant l'aide aux migrants, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans les situations d'urgence et de catastrophe (2016) AP/CAT(2016)08 [EN](#) | [FR](#)
- c. **Recommandation 2013 – 1** du Comité des Correspondants permanents sur l'inclusion des personnes handicapées à la préparation et à la réaction aux catastrophes, adoptée lors de la 64^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Paris, France, 24-25 octobre 2013 [EN](#) | [FR](#)
- d. *Risques majeurs et personnes handicapées* : [boîte de bonnes pratiques](#)
- e. **Recommandation** sur la réduction des risques de catastrophe par l'éducation à l'école, adoptée lors de la 11^e Conférence ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Marrakech, Maroc, 31 octobre 2006 [EN](#) | [FR](#)
- f. **Recommandation** sur l'assistance et les services psychosociaux aux victimes de catastrophes, adoptée lors de la 53^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA, Bucarest, Roumanie, 27-28 septembre 2007 [EN](#) | [FR](#)

Liste sélective (<u>non</u> exhaustive) d'autres outils et textes de référence

Incendies

- Recommandations et bonnes pratiques pour une meilleure gouvernance et coopération transfrontalière en matière de réduction du risque d'incendie de forêt, tout particulièrement en Europe de l'Est.

- Recommandations relatives à la protection de la population contre une exposition aux particules fines et ultrafines résultant des feux de forêt, avec une attention particulière portée aux groupes vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes handicapées par exemple).

Inondations

- Documents d'information publique (consignes, brochures, etc.) pertinents sur les inondations.
- Système d'alerte précoce aux inondations, aux coulées de boue et aux chutes de pierres par télémesure, autonome et d'un bon rapport coût/efficacité.

Canicules

- Guide des savoir-faire locaux de l'adaptation au risque Canicule.

Catastrophes nucléaires

- Recommandations pour une meilleure protection de la population en cas de catastrophe nucléaire.

Autorités locales

- Lignes directrices pour un renforcement du rôle des autorités locales dans l'établissement de collectivités résilientes face aux catastrophes.

Groupes vulnérables

- BeSafenet.net : site internet qui propose des ressources pédagogiques fiables sur les risques et les moyens de protection. Une olympiade sur la connaissance des risques naturels et technologiques sera organisée en avril 2019 sous forme d'un concours en ligne.
- Méthodologie développée pour le cours de formation relatif aux connaissances de base sur les activités de secours, destiné aux enseignants du public.
- Méthodologie et plan d'action pour organiser et mener régulièrement des campagnes nationales et municipales de sensibilisation, d'acquisition et de renforcement des comportements appropriés dans des situations d'urgence.
- Supports de formation et pédagogiques sur la préparation de la population à un séisme.
- Recommandation 2016 – 1 du Comité des Correspondants permanents sur les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de la prévention et de la gestion des risques majeurs.
- Lignes directrices concernant l'aide aux migrants, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans les situations d'urgence et de catastrophe.
- Migrants et gestion des risques de catastrophe, pratiques d'inclusion.